



Commune de  
WITTISHEIM

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 12 DECEMBRE 2023

### LISTE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du Conseil Municipal du mardi 19 décembre 2023 à 20h en salle polyvalente de Wittisheim, après convocation d'usage légale en date du 15 décembre 2023 et mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :

17

Présents :

10

Absents excusés :

7

Pouvoirs :

7

Absents non excusés :

0

La séance est présidée par M. le Maire, KNOBLOCH Christophe, qui salue les membres présents :

- BARONDEAU Huguette
- CHAMBAS Jean-Marc
- DA COSTA OLIVEIRA Agathe
- JASIC Mahir
- ORIHUELA Jules
- ROHMER Rosalie
- ROMILLY Aude
- SIMLER Nicolas
- WITWICKI Thierry

Absents excusés :

- AYDIN Marie-Madeleine - Procuration : Aude ROMILLY
- GISSELBRECHT Fabrice – Procuration : JASIC Mahir
- LOOS Clothilde – Procuration : WITWICKI Thierry
- ROSENZWEY Arnaud - Procuration : DA COSTA OLIVEIRA Agathe
- SEYLLER Cédric – Procuration : SIMLER Nicolas
- SEYLLER Francis - Procuration : KNOBLOCH Christophe
- SEYLLER Yolande – Procuration : BARONDEAU Huguette

NUMERO DELIBERATION	OBJET DE LA DELIBERATION	VOTE
1	FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE : Approbation et signature du PV du 14 novembre 2023	Adopté à l'UNANIMITE
2	FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE : Désignation d'un secrétaire de séance	Adopté à l'UNANIMITE
3	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT : Travaux de restructuration et d'extension de la mairie - Fonds de concours de la CCRM	Adopté à l'UNANIMITE
4	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT : Travaux de démolition du bâtiment de l'ancien Crédit Agricole	Adopté à l'UNANIMITE
5	ONF : Programme des travaux 2024	Adopté à l'UNANIMITE
6	ONF : Etat des coupes 2024	Adopté à l'UNANIMITE
7	CHASSE COMMUNALE : Agrément de la candidature pour l'adjudication de la chasse communale 2024-2033	Adopté à l'UNANIMITE
8	CIMETIERE : Tarifs des concessions	Adopté à l'UNANIMITE
9	FINANCES : Engagement, liquidation mandatement des dépenses d'investissement	Adopté à l'UNANIMITE
10	FINANCES : Mémoires de vie – Modification du prix de vente	Adopté à l'UNANIMITE
11	DECISIONS DU MAIRE	PREND ACTE

## 1. ADMINISTRATION GENERALE - Approbation du PV du 14 novembre 2023

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 novembre 2023 a été adressé à l'ensemble des conseillers qui lecture faite, sont invités à se prononcer sur les délibérés.

**Adopté à l'UNANIMITE.**

## 2. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE - Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), au début de la séance, le conseil municipal nomme M. Nicolas SIMLER pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Adopté à l'UNANIMITE.**

## 3. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT : Travaux de restructuration et d'extension de la mairie - Fonds de concours de la CCRM

*Rapporteur : Le Maire, Christophe KNOBLOCH*

Par délibération n°2023-028 du 05 avril 2023, le Conseil de Communauté a instauré un règlement de fonds de concours pour la période 2020-2026, visant à soutenir les projets d'investissement des communes membres. À ce titre, toute commune de la Communauté de Communes peut prétendre à un fonds de concours d'un montant maximum de 30 000 €. Ce montant peut être porté à 45 000 € si le projet présenté au financement relève d'actions inscrites au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ou au référentiel Climat Air Energie (Cit'ergie) pour favoriser les projets locaux s'inscrivant dans une dynamique d'innovation en matière environnementale.

Dans ce cadre, la Commune de Wittisheim a déposé un dossier de demande de fonds de concours pour réaliser des travaux de restructuration et d'extension de la Mairie. L'opération s'inscrivant dans les actions fléchées dans le PCAET, la subvention allouée peut être portée à 45 000 €.

Le coût de l'opération est estimé à 1 412 566,94 € HT. La part des subventions prévisionnelles hors fonds de concours s'élève à 610 447,00 €. Le montant du fonds de concours n'excédant pas la part du financement assurée par la commune (1 080 712,87 €), la Commune de Wittisheim peut bien prétendre à l'intégralité de la subvention sollicitée.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE DECIDE :**

- **D'APPROUVER le versement d'un fonds de concours de 45 000 € par la Communauté de Communes à la Commune de Wittisheim pour les travaux de restructuration et d'extension de la Mairie ;**
- **D'APPROUVER le projet de convention avec la Communauté de Communes joint à la présente délibération ;**
- **D'AUTORISER le Maire à signer la convention de fonds de concours.**

## 4. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT : Travaux de démolition du bâtiment de l'ancien Crédit Agricole

*Rapporteur : Le Maire, Christophe KNOBLOCH*

Le bâtiment de l'ancien Crédit Agricole (superficie de 51m<sup>2</sup>), situé dans la rue de l'Eglise, a été racheté par la commune de Wittisheim il y a environ 20 ans. Depuis, seuls des travaux d'urgence ont été menés sur la toiture de cet édifice, pour éviter une trop grande détérioration du bâtiment.

Une étude préalable a été confiée à un architecte en 2019, pour la réalisation de travaux dans le bâtiment. Différentes variantes ont été chiffrées pour sa réhabilitation, avec et sans ajout d'extension, pour des montants variant de 94 500 € HT à 131 000 € HT.

Son emprise est idéalement située pour envisager un futur aménagement de la place centrale de la commune : création de places de parking, mise en place de toilettes publiques, ... Sa démolition dans ce contexte semble donc opportune.

Par ailleurs, les travaux de restructuration et extension de la Mairie vont impacter tout prochainement et pendant plus d'un an le stationnement sur cette place centrale, car ceux-ci seront utilisés pour l'installation de la base vie du chantier.

De ce fait la commission réunie, lors de sa réunion du 29/11/2023, a émis un avis favorable à la démolition rapide du bâtiment et à la mise en place de concassé. Cette solution permettrait de pallier le manque de stationnement durant la durée des travaux, dans l'attente d'un projet d'aménagement pérenne.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE DECIDE :**

- **D'APPROUVER le devis de l'entreprise JEHL pour la démolition du bâtiment de l'ancien Crédit Agricole, pour un montant de 9 800 € HT ;**
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer les documents afférents.**

## 5. ONF : Programme des travaux 2024

*Rapporteur : L'Adjoint au Maire, Nicolas SIMLER*

Comme chaque année, le conseil municipal doit se prononcer quant aux travaux proposés pour l'année à venir, pour ce qui concerne les forêts gérées par l'ONF.

M. Nicolas SIMLER détaille le programme des travaux pour 2024 dont les devis ont été transmis aux conseillers municipaux. Ce programme, dont le coût total s'élève à 16 050,00€ HT comprend des travaux :

- de maintenance du parcellaire ;
- de plantation (pour enrichir les peuplements et les adapter à l'évolution du climat) ;
- sylvicoles ;
- d'accueil du public ;
- divers (matérialisation et sécurisation des lots de bois de chauffage).

L'assistance technique pour l'encadrement de l'exploitation forestière et les prestations annexes se chiffre à 735,90 € HT.

Les honoraires pour l'assistance technique à donneur d'ordre s'élèvent à 1 803,75 € HT.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE DECIDE :**

- **D'APPROUVER ce programme de travaux pour l'année 2024.**
- **DE DECIDER d'inscrire ces montants au budget prévisionnel 2024.**

## 6. ONF : Etat des coupes 2024

*Rapporteur : L'Adjoint au Maire, Nicolas SIMLER*

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit se prononcer quant à l'état des coupes pour l'année à venir, pour ce qui concerne les forêts gérées par l'ONF.

Le volume total prévisionnel des coupes 2023 est de 524 m<sup>3</sup> de bois à façonner, pour une recette brute prévisionnelle de 24 290,00 € HT.

Les dépenses d'exploitation des bois façonnés sont estimées à 12 454,00 € HT au total.

Aussi le bilan net prévisionnel est de 11 836,00 € HT.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE DECIDE :**

- **D'APPROUVER** cet état prévisionnel des coupes pour l'année 2024.
- **DE DECIDER** d'inscrire ces montants au budget prévisionnel 2024.

## **7. CHASSE COMMUNALE : Agrément de la candidature pour l'adjudication de la chasse communale 2024-2033**

*Rapporteur : L'Adjoint au Maire, Nicolas SIMLER*

Les candidats à la location de la chasse 2024-2033 avaient jusqu'au 13 novembre 2023 pour faire parvenir en Mairie leur déclaration de candidature ainsi que les pièces annexées.

Ces candidatures devant par la suite être préalablement examinée par la Commission Communale Consultative de la Chasse.

L'unique candidature et les pièces justificatives ont été étudiées par la commission qui indiquent qu'elles sont conformes au cahier des charges. Il s'agit de l'Association de chasse BANDI - Rue de l'Avenir 25 - 2852 COURTETELLE.

L'adjudication de la chasse aura lieu le mercredi 20 décembre à 16h, en salle de réunion de la salle polyvalente.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE DECIDE :**

- **D'APPROUVER** la décision de la Commission Consultative en émettant un avis favorable à l'encontre de ce candidat ayant constitué un dossier complet.

## **8. CIMETIERE : Tarifs des concessions**

*Rapporteur : L'Adjoint au Maire, Nicolas SIMLER*

Par délibération n°5 du 12/01/2015, le conseil municipal avait fixé le prix des concessions comme suit, pour 15 années :

- Tombe simple : 90 €
- Tombe double : 180 €
- Tombe triple (uniquement celles existantes) : 270 €

Considérant les moyens matériels et humains nécessaires à l'entretien du cimetière ;  
Sur proposition de la commission réunie qui s'est tenue le 29/11/2023 ;

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE DECIDE :**

- **DE FIXER, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le coût des concessions pour une durée de 15 ans à :**
  - Tombe simple : 100 €
  - Tombe double : 200 €
  - Tombe triple (uniquement celles existantes) : 300 €
- **DE REPARTIR** les recettes, comme précédemment, entre le CCAS et la Commune, à raison d'1/3 pour le CCAS et 2/3 pour la commune.

## 9. FINANCES : Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption des budgets primitifs

Rapporteur : L'Adjointe au Maire, Aude ROMILLY

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Afin de faciliter les dépenses d'investissement au premier trimestre 2024 et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE :

- **DECIDE d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 dans la limite du quart (25%) des crédits de dépenses d'investissement inscrits au budget de l'exercice 2023 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) soit :**

Chap./Articles	Désignation	Crédits ouverts au BP 2023	Montant de l'autorisation (1/4)
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>500.00 €</b>
10222	FCTVA	2 000.00 €	500.00 €
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>92 700.00 €</b>	<b>23 175.00 €</b>
1641	Emprunts en euros	92 700.00 €	23 175.00 €
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>169 500.00 €</b>	<b>42 375.00 €</b>
2031	Frais d'études	169 500.00 €	42 375.00 €
2051	Concessions et droits similaires	0.00 €	0.00 €
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>500.00 €</b>
20421	Biens mobiliers, matériel et études	2 000.00 €	500.00 €
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 260 095.00 €</b>	<b>815 023.75 €</b>
2111	Terrains nus	54 400.00 €	13 600.00 €
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 000.00 €	1 000.00 €
2128	Autres agencements et aménagements	353 000.00 €	88 250.00 €
21311	Bâtiments administratifs	1 400 000.00 €	350 000.00 €
21312	Bâtiments scolaires	0.00 €	0.00 €
21318	Autres bâtiments publics	37 000.00 €	9 250.00 €
2151	Réseaux de voirie	1 184 750.00 €	296 187.50 €
21534	Réseaux d'électrification	6 645.00 €	1 661.25 €
2158	Autres install., matériel et outillage techniques	5 000.00 €	1 250.00 €
2175738	Autre matériel et outillage de voirie	10 000.00 €	2 500.00 €
2181	Install.générales, agencement & aménagements divers	0.00 €	0.00 €
21828	Autres matériels de transport	0.00 €	0.00 €
2183	Matériel informatique	0.00 €	0.00 €
21831	Matériel informatique scolaire	3 000.00 €	750.00 €
21838	Autre matériel informatique	7 300.00 €	1 825.00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	50 000.00 €	12 500.00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	145 000.00 €	36 250.00 €
<b>45</b>	<b>Comptabilité distincte rattachée</b>	<b>288 605.00 €</b>	<b>72 151.25 €</b>
45811306	Dépenses rue de Hilsenheim ss mandat CeA	214 000.00 €	53 500.00 €
45811308	Dépenses rue Roses/Cim. ss mandat CCRM	33 250.00 €	8 312.50 €
45811309	Dépenses rue des Soeurs ss mandat CCRM	41 355.00 €	10 338.75 €
<b>001</b>	<b>Déficit d'investissement reporté</b>	<b>409 975.92 €</b>	<b>102 493.98 €</b>
001	Déficit d'investissement reporté	409 975.92 €	102 493.98 €
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>10 200.00 €</b>	<b>2 550.00 €</b>
204422	Bâtiments et installations	100.00 €	25.00 €
2111	Terrains nus	50.00 €	12.50 €
2112	Terrains de voirie	50.00 €	12.50 €
2151	Réseaux de voirie	10 000.00 €	2 500.00 €
		<b>4 235 075.92 €</b>	<b>1 058 768.98 €</b>

## 10. FINANCES : Mémoires de vie – Modification du prix de vente

Par délibération en date du 19/06/2012, le Conseil municipal a fixé le prix de vente du livre « Wittisheim – Unser Dorf...notre village » à 39 €.

Le 11 mars 2021, le stock de livres était de 825 exemplaires et la régie instituée en vue de la vente des livres a été supprimée par arrêté n°110-2021 en date du 27 septembre 2021, à la demande du comptable public.

Les exemplaires restants peuvent toutefois être vendus par le biais d'une facturation, mais, compte tenu du nombre d'exemplaires déjà vendus et distribués, notamment en guise de cadeau lors des mariages, il est proposé de réduire le prix de vente de moitié, afin de rendre le produit plus attractif et susciter quelques ventes supplémentaires.

Sur proposition de la commission réunie qui s'est tenue le 29/11/2023 ;

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'UNANIMITE DECIDE :**

- **DE FIXER le prix de vente du livre « Wittisheim – Unser Dorf...notre village » à 15,00 € ;**
- **D'ÉMETTRE une facture pour chaque vente.**

## 11. DECISIONS DU MAIRE

### **DEPENSES (devis validés) :**

- Configuration informatique des locaux temporaires du service administratif  
OCI – 3 240,00 € TTC
  - Chemins ruraux – Diagnostic et auscultation mécanique de la chaussée  
DTE – 5 508 € TTC
- M. le Maire explique que certains chemins ayant été dégradés dans le cadre de la création et de l'alimentation du méthaniseur à Sundhouse, il y a lieu de les remettre en état. Ces frais devront être partagés et dans cette attente, le trafic des poids lourds en lien avec l'activité du méthaniseur est interdit sur ces chemins.

### **RECETTES :**

- TCCFE 2022 (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Energie)  
Territoire d'Energie Alsace – 21 146,28 €
- Tea reverse aux commune cette taxe, qui est payée par les fournisseurs d'électricité.